

**N° D'ORDRE : 2018-059**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*  
*En exercice : 29*

*Présents : 22*

*Pouvoirs : 04*

*Excusés : 02*

*Absent : 01*

*Qui ont pris part*  
*à la délibération : 26*

*Date de convocation : 4 avril 2018*

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France (arrivée à 18h40) - M. BLANC Romain – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Remy – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – M. CHAMBELLAND Michel - Mme BALS Fabienne - Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine (arrivée à 18h55) - Mme LABROUSSE Sylvie – M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine à Mme ROURE Simone ; M. VENTRE Jean-Claude à Mme MONTAGNE Françoise ; Mme ESPOSITO Annie à M. BALLESTER Alain ; M. CORNU François à M. COIFFIER Bruno ;

Absent : M. PAPINIO Raoul

Excusés : Mme LEVY Séveryn - M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**28 – CREATION DE POSTES A TEMPS COMPLET**

**a) Adjoint administratif territorial :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la création d'un poste à temps complet. En effet, dans le cadre du bon fonctionnement du service public assuré par la mairie de Saint Mandrier, Monsieur le Maire propose de créer :

Cadre d'emploi	Grade	Nombre de poste	Temps complet / non complet	Indice brut	Indice majoré
Adjoint administratif territorial (AAT)	Adjoint administratif territorial	1	Temps complet	347-407	325-367

Ainsi, après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'accepter la création d'un poste à temps complet pour le bon fonctionnement des services de la mairie.

**b) Technicienne principale de 2<sup>ème</sup> classe :**

La Mairie de Saint-Mandrier ne dispose plus, depuis le 31 décembre 2017, d'un instructeur des autorisations du droit des sols à temps complet au service urbanisme. Afin de palier à cette carence, la Mairie a embauché un agent vacataire à mi-temps à compter du 15 janvier 2018.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'après différents entretiens, la Mairie de Saint-Mandrier souhaite confier le poste d'instructeur des autorisations de droit des sols à une candidate remplissant les compétences nécessaires à la bonne exécution des missions y relatives.

La candidate est toujours en poste à la Mairie de Marseille. Une demande de mutation a été déposée par la candidate et acceptée par les Mairies de Saint-Mandrier et de Marseille.

En ce sens, la candidate prendra ses fonctions à la Mairie de Saint-Mandrier à compter du 11/06/2018. Date à laquelle la personne actuellement en charge du poste à mi-temps, cessera ses fonctions.

Cadre d'emploi	Grade	Nombre de poste	Temps complet / non complet	Indice brut	Indice majoré
Technicien Principal 2ème classe	Technicien territorial	1	Temps complet	377-631	347-529

Ainsi, après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'accepter la création d'un poste à temps complet pour le bon fonctionnement des services de la mairie.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé du Président de séance ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la nécessité de créer deux postes à temps complet.

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'accepter la création de deux postes à temps complet pour le bon fonctionnement des services publics.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 12 avril 2018, pour extrait conforme.

**Le Maire,**

**Gilles VINCENT**